

## PROJET ACI NUMERIQUE PJJ BURES-SUR-YVETTE

**Objet :** Note d'opportunité motivant une demande d'appui à la réalisation d'une étude de faisabilité.

Date : 21/03/2018

Rédacteur : Atout PLIE

### *Dès novembre 2017, une première expérimentation*

*Le territoire Nord-Ouest Essonne accueille la première formation labellisée Grande Ecole du Numérique avec l'ambition de former 12 apprenants au métier de « **Technicien d'Assistance en informatique** » (projet passerelle du niveau V au niveau BAC).*

### *Une fédération d'acteurs*

*Financée par la Grande Ecole du Numérique, le FSE, et soutenue par la DIRECCTE UD 91, cette action fédère les acteurs suivants : la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en Essonne, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, le Conseil Départemental de l'Essonne, les missions locales Les Ulis et ViTaCité, les MDS, le Pole Emploi et les prescripteurs du territoire. Ainsi qu'Actif DPS en qualité d'organisme de formation et Atout PLIE Nord-Ouest 91 en tant que porteur du projet.*

### *Amorce d'un projet structurant sur le territoire*

*De cette première initiative est née l'ambition de mettre en place une stratégie territoriale d'inclusion numérique avec la création de la **Grande Ecole du Numérique Inclusive Paris-Saclay**.*

*Ce projet vise à soutenir des projets numériques innovants permettant de favoriser le développement d'une offre qualitative de formation numérique sur le territoire Nord-Ouest Essonne.*

*« Créer un maximum d'opportunités dans les métiers du Numérique, pour une insertion durable des publics prioritaires du territoire. »*

Extrait de la note d'opportunité présentée lors du comité de pilotage du 28/02/2018.

Face au développement économique du Plateau de Saclay, partie intégrante de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay, des acteurs de l'Emploi et de l'Insertion dont Atout PLIE mènent une réflexion sur la mise en œuvre de projets de formation dans le secteur du Numérique et plus particulièrement la création d'un ACI sur les activités de production et d'assistance numérique.

Le projet d'ACI Numérique, impulsé par la mise en place de la formation TAI en 2017-2018, aura vocation à évoluer vers la constitution d'un réseau de formations et dispositifs qualifiants sous l'appellation Grande Ecole du Numérique Paris-Saclay. La genèse de ce projet repose sur un partenariat engagé dès 2016 entre la DIRECCTE UD 91, la Protection Judiciaire de la Jeunesse en Essonne, Atout PLIE et les acteurs locaux.

Ainsi, la présente note porte sur le projet d'ACI (partie 1) et sur l'étude de faisabilité à réaliser en amont (partie 2).

L'objectif étant d'adopter une stratégie de mutualisation et de vision partagée de la conduite du projet afin de gagner en efficacité tant économique que social en apportant des réponses aux besoins du territoire par la création d'un dispositif adéquat.

## 1/ LE PROJET D'ACI NUMERIQUE

Le projet d'ACI devra répondre aux besoins des acteurs principaux qui sont d'une part, la Protection Judiciaire de la Jeunesse en Essonne et d'autre part les acteurs de l'Emploi et de l'Insertion dont Atout PLIE, dans le cadre de la création d'une offre de formation diversifiée accessible aux publics suivis (jeunes sous-main de justice, bénéficiaires du RSA, DELD, etc.).

Ceci dans une logique de dynamique territoriale co-construite avec les acteurs économiques locaux pour répondre aux besoins existants et potentiels du territoire Nord-Ouest 91 (secteurs d'activités et titres professionnels ciblés par l'étude de faisabilité).

L'enjeu est de créer une action fédératrice facilitant la convergence des partenariats en ciblant un dispositif favorisant l'intégration d'un plus grand nombre de bénéficiaires.

Un porteur de projet extérieur portera l'ACI pour assurer l'ensemble des missions afférentes à l'ACI (formation, suivi socioprofessionnel, gestion, etc.)

[Atout PLIE démarche actuellement les porteurs de projet compétents. En voici une liste non exhaustive : Simplon, Colombbus, Nouas, Efficience, AG2i, Agame, etc.]

### OBJECTIFS :

- Un projet inscrit dans une logique d'innovation sociale, au cœur d'un territoire au fort potentiel de développement économique
- Une action tournée vers le secteur du Numérique en relation directe avec les acteurs locaux (institutionnels, socio-économiques, entreprises, établissements d'enseignement supérieur, etc.)
- Une action concertée, partagée, fruit d'un partenariat riche : DIR PJJ UT 91, CD 91, collectivités locales (CPS et CCPL), entreprises locales, organismes de formation, structures de l'insertion par l'activité économiques, ..., fort d'une première expérience menée en 2017-2018 (formation TAI, labellisée Grande Ecole du Numérique)
- Création d'une interface entre les publics éloignés de l'Emploi et les entreprises
- Valorisation et accès facilité à la qualification pour les publics éloignés de l'emploi aux métiers du numérique

### LA PRISE EN CHARGE DE PUBLICS SPECIFIQUES

- RSA
- Jeunes sous-main de justice
- Personnes éloignées de l'Emploi
- Habitants QPV

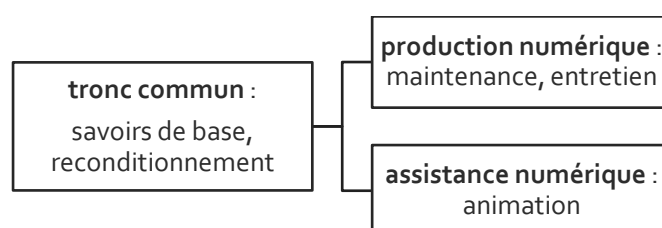
Dans la continuité de l'action de formation TAI, l'ensemble des partenaires de l'Emploi et de l'Insertion seront sollicités dans le cadre de la sélection du public.

Les modalités de repérage des bénéficiaires de parcours seront les suivantes : réunion d'information collective à destination des professionnels, transmission d'une fiche action détaillant les objectifs, contenu et modalités de sélection du public. Enfin, des réunions d'information collective à destination du public seront animés par le porteur de projet retenu en présence d'au minima un partenaire du projet.

Afin d'assurer l'occupation de la totalité des places disponibles (12 à 16), un suivi mensuel sera assuré, conformément au système d'entrées et sorties permanentes.

## CONTENU ET ACTIVITES SUPPORTS PRESENTIES

---



*Scénario 1 : Formation qualifiante visant un titre professionnel*

*Scénario 2 : Formation pré-qualifiante visant un ou deux titres professionnels.*

*Scénario 3 : Formations modulaires : tronc commun puis spécialisation sur la production ou l'assistance numérique*

La multiplicité des socles d'acquisition de compétences permettra de favoriser la parité femme/homme et de favoriser l'accès à l'ACI aux publics sans niveau prérequis.

De plus, les activités ciblées répondront

Les activités ciblées permettront également de répondre aux trois champs que doivent investir un ACI :

- la production économique
- la formation
- l'insertion professionnelle.

Les salariés bénéficieront d'un contrat CDDi d'une durée de 24 mois maximum (6 mois, renouvelable 4 fois).

## MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

---

Pour la réalisation de l'action, les moyens techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre de l'ACI seront évalués dans le cadre de l'étude de faisabilité proposée.

## PARTENARIATS

---

Différents types de partenariats possibles :

- contribution financière
- contribution en nature (locaux, dons de matériels informatiques, etc.) Sur ce point un partenariat renforcé avec la PJJ et l'agglomération est prévu. L'étude de faisabilité nous permettra de préciser les apports de chacun.

## BUDGET PREVISIONNEL

---

Le budget sera déterminé dans le cadre de l'étude.

## 2/ L'ETUDE DE FAISABILITE

La réalisation d'une étude de faisabilité devra permettre :

- de mesurer la faisabilité du projet d'ACI présenté ci-dessus.
- de s'assurer de la cohérence du projet au regard des dispositifs existants et des besoins actuels du territoire (entreprises et publics ciblés).

L'étude devra répondre principalement aux questions suivantes :

- la création d'un ACI sur les métiers de maintenance, reconditionnement avec une montée en compétence possible sur l'animation multimédia ou l'assistance numérique, constitue-t-elle une réponse adaptée aux besoins des publics visés en matière d'insertion professionnelle ?
- à partir des éléments identifiés, quelles devront être les caractéristiques du projet (activité support, titre professionnel visé, conditions financières, suivi socio-professionnel, etc.) ?
- Quelles seraient les conditions de création et de pérennisation de la structure ?
- Quel est le porteur le plus pertinent et le modèle économique à établir ?

## INITIATION DU PROJET

---

Le comité du Pilotage du 28/02/2018 à l'UEAJ de Bures-sur-Yvette, organisé à la suite de la cérémonie de présentation de la formation TAI (labellisée GEN), à laquelle ont participé des représentants de la DIRECCTE UD 91, du Conseil Départemental de l'Essonne, de la PJJ IDF et Outre-mer et UT 91, des missions locales Les Ulis et ViTaCité notamment, a eu pour but de vérifier les conditions suivantes :

- les conditions du portage du projet
- l'accord des partenaires du territoire sur un certain nombre d'hypothèses et de propositions qui fondent le projet
- les conditions préalables de l'étude de faisabilité : financement et méthode.

L'ensemble des participants ont validé les propositions et la DIRECCTE a demandé à Atout PLIE de rédiger une note d'opportunité en vue d'obtenir une aide financière pour la réalisation de l'étude de faisabilité, condition préalable au dépôt d'un dossier de création d'ACI sur le territoire Nord-Ouest Essonne.

## CONTENU

---

A partir de l'environnement socio-économique, l'étude devra déterminer le territoire du projet en tenant compte du lieu d'implantation pressenti (UEAJ de Bures-sur-Yvette avec possibilité d'avoir des sites accueils supplémentaires répartis sur le territoire de la CPS).

L'étude présentera un état des lieux de l'offre disponible ou en projet en matière d'insertion par l'activité économique dans le secteur du Numérique, et les besoins identifiés des entreprises et des publics cibles.

Plusieurs scénarii seront proposés avec les coûts et avantages ainsi que les budgets prévisionnels et plans de financement.

A partir du scénario retenu, le projet d'ACI sera élaboré : moyens déployés, besoins en locaux et équipement, mode de gestion, etc.

## OUTILS ET MOYENS MOBILISES

---

L'étude s'appuiera sur des enquêtes (DARES, l'enquête « Besoins en main d'œuvre » (BMO) de Pôle emploi et du Crédoc) et comportera à la fois des entretiens individuels et des réunions de concertation avec les acteurs suivants : représentants des professionnels de l'action sociale, de l'IAE ; élus du territoire déterminé ; représentants des institutions concernées ; enquête auprès des bénéficiaires et entreprises du territoire ; représentants des branches professionnelles ; représentants des OPCA, organismes de formation, etc.